

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **Basic Income Earth Network**

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris
Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

Lettre de liaison n° 63

Hiver 2010

Sommaire

- Refonder la société** **2**
Yoland Bresson

- Le revenu de base dans le monde** **4**
Extrait de la lettre trimestrielle du BIEN (mise en forme Jacques Berthillier)

- Comment financer un grand emprunt sans alourdir le déficit public ni la dette des générations futures ?** **7**
Gabriel Galand , Alain Grandjean

- Identité Nationale, Identité Européenne** **9**
Robert Toulemon

- Vie de l'association** **11**

Directeur de la publication: Jacques Berthillier

Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison: 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.
L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel: contact.aire@wanadoo.fr - Site: www.revenudexistence.org

Refonder la société

Yoland Bresson rappelle ici ce que nos politiques devraient faire s'ils prenaient conscience des profondes mutations de notre société, en particulier la fin progressive du salariat, pour proposer les gènes du changement dont le revenu d'existence en serait l'un des composants.

Préambule

Nos gouvernants et nos élites sont restés sourds aux annonces : « la fin du salariat » approche, ou plus exactement nous vivons la « fin du plein-emploi salarié ». Est-il encore nécessaire d'en répéter la démonstration quand l'évidence s'impose. L'objectif du plein-emploi est devenu une chimère, que seule l'incantation politique, la crainte d'annoncer une vérité qui tétaniserait l'opinion, ou le mensonge électoraliste pourraient justifier.

Tout groupe humain, toute société grandit harmonieusement si elle assure à chacun de ses citoyens intégration, différenciation et sécurité : Chacun doit pouvoir se sentir appartenant à un corps social, il doit pouvoir faire valoir ses talents, ses différences et ses aspirations, valoriser sa différence, il doit se savoir en sécurité, protéger contre tous les risques de la vie par la participation solidaire de la communauté.

Ces trois exigences ont été de mieux en mieux satisfaites pendant les trente glorieuses, apogée du capitalisme salarial. Le plein-emploi assurait intégration, revenus, reconnaissance. Les diplômes, les statuts hiérarchisés, les promotions et les différences de salaires garantissaient à qui le désirait la valorisation patente de ses compétences, de ses efforts, de son travail. En prélevant ses ressources sur les salaires, la protection sociale s'est étendue et perfectionnée, fournissant des revenus de transferts à ceux qui ne pouvaient accéder à l'emploi, couvrant les risques de santé et accidents de la vie.

Mais ainsi plusieurs illusions ou confusions nous ont aveuglés :

- L'emploi n'est pas le travail, et le travail n'est pas exclusivement de l'emploi. L'emploi c'est du travail devenu marchandise échangée justement sur le marché du travail et valorisé par son prix sur ce marché.

- Les différences de prix sont indispensables pour que le marché conformément à sa mission oriente les activités productives et le travail correspondant vers les plus efficaces et les plus demandées. C'est ainsi que le marché libre et concurrentiel est la meilleure institution pour créer le maximum de richesses.

- Le prix du travail, est d'abord son coût, le coût que le producteur est prêt à supporter, mais on en a fait strictement le revenu de l'individu.

- Les charges qui accroissent le coût du travail sont destinées à la protection sociale, dont les ressources deviennent directement tributaires du plein-emploi salarié.

- L'homme a disparu derrière l'emploi. L'intégration passe exclusivement par l'emploi.

Dès lors quand l'emploi défaille, au lieu de s'occuper de l'homme, on cherche désespérément à sauver les emplois, on ne juge les investissements qu'à l'aune des créations d'emploi. Tel le taureau fonçant sur la cape, gouvernants, médias, populations ne raisonnent plus qu'en emplois !

La crise, enfin peut-être va déchirer ce voile d'ignorance, surtout si on comprend bien qu'elle n'est pas un simple accident de parcours, mais une manifestation de la prodigieuse mutation que nous sommes en train de vivre.

Le capitalisme salarial est arrivé à sa fin, parce qu'il a atteint ses fins : Il a vaincu la rareté matérielle. Il a prouvé avec le marché et la concurrence son efficacité à obtenir des richesses, au point, progrès technique aidant de produire de tout, en trop, avec de moins en moins de labour humain. Tant et si bien qu'on ne vend plus ce que l'on produit, mais que l'on produit ce que l'on vend. Que la croissance économique est devenue exclusivement tributaire de la demande, du renouvellement des produits, de l'innovation, de la promotion constante de désirs nouveaux. L'objet matériel n'est plus que le support de signes immatériels, informationnels, relationnels. Que le facteur de production essentiel, n'est plus la terre comme elle le fut des siècles durant, ni la machine sur les trois siècles du salariat capitaliste, mais le capital humain, c'est-à-dire le savoir, les compétences, l'intelligence et la créativité des hommes. On parle de « capitalisme cognitif » pour définir ce nouveau capitalisme dont les ressorts fondamentaux sont la finance et le capital humain. La mondialisation accélère le mouvement en généralisant rapidement les désirs et les demandes, en gonflant les flux financiers, en trouvant une main-d'œuvre exploitable aux quatre coins du Monde, pour produire à bas coûts les objets matériels supports de signes, conçus en amont par du capital humain, habillés, enrichis, distribués en aval par du capital humain.

Mais, la faille du capitalisme vient de ce qu'il ne possède en lui-même aucun mécanisme permettant de « réguler » la répartition des richesses, qu'il produit par

ailleurs abondamment et efficacement. Au contraire, par sa structure, il a une propension à les concentrer sur une minorité d'individus. Premièrement le marché du travail fixe le niveau de son prix, comme tout marché, et les caractéristiques actuelles et à venir poussent inévitablement à la baisse relative du travail élémentaire par rapport aux détenteurs de capital humain élevé qui forment encore une minorité de la masse laborieuse. Or, on fait du prix du travail, le salaire, la mesure du revenu individuel. Deuxièmement l'organisation hiérarchique des systèmes de production, des entreprises, introduit des écrans de répartition, qui permettent aux dirigeants de s'attribuer des revenus, partiellement hors marché, et d'assortir ces revenus de suppléments (bonus, stock-options, avantages divers.) hors de proportion avec ce que reçoivent les salariés ordinaires.

Il devient impératif de refonder notre organisation économique sur de nouvelles bases, de changer à la source notre mode de distribution des richesses.

Libérer le travail du carcan de l'emploi en instaurant le revenu d'existence

Instaurer le revenu d'existence, aussi nommé dividende universel, revenu de citoyenneté, allocation universelle ou mondialement basic income, consiste à doter inconditionnellement, chaque individu de tout âge, sexe ou activité, d'un revenu égal pour tous, cumulable avec tout revenu supplémentaire d'activité.

Tout être humain est ainsi accueilli, intégré dans la communauté, reconnu participant potentiel aux échanges et à la vie du corps social dont il est une cellule. Le revenu lui est alloué parce qu'il existe et non pour exister.

Le montant de la dotation est «objectivement» mesurable. Nous savons en effet que toute la dynamique économique est d'abord fondée sur un capital matériel et humain social : ensemble des infrastructures matérielles, des connaissances, des habitudes de comportement relationnels, de la gouvernance... accumulé par le travail de nos ancêtres. Dans le présent le capital humain, s'appuyant sur ce fond produit des richesses nouvelles, et ce faisant accroît encore le capital social et son efficacité. Il peut cependant l'amputer ou le diminuer si par exemple, l'activité présente détruit l'environnement, traite les individus de façon indigne, affecte leur santé... C'est cela que traduit la notion de développement durable.

Or, on sait évaluer la part des richesses produites qui résulte du capital matériel et humain social. Cette rente héritée, n'appartient en propre à personne, mais indifféremment à tous. Elle représente pour la France un peu moins de 15 % du PIB. C'est elle qui partagée également entre les 64 millions de français donne

la mesure du revenu d'existence ; 350 € par mois par individu de tout âge à verser inconditionnellement chaque mois sur un compte d'existence que chaque citoyen doit ouvrir dans la banque de son choix. Une récente étude a confirmé cette évaluation par une autre voie : en inventoriant tous les mécanismes redistributifs actuels, toutes les dotations compensatrices, toutes les exonérations fiscales... dans leur impressionnante complexité conditionnelle, auxquels pourrait se substituer le revenu d'existence (sans toucher aux risques sociaux santé...), le budget actuel s'élève pour la France à 288 milliards d'euros, c'est-à-dire à peine plus que le montant du revenu d'existence.

Vient alors inévitablement l'interrogation : Comment passer de notre système actuel à cette nouvelle organisation. Simplement par une phase de transition de durée à choisir, 5 ans par exemple, selon le modèle de l'écluse. Le niveau d'eau actuel correspond au PIB. Il s'agit d'élever le niveau d'eau en ajoutant de la monnaie, tandis que simultanément des allocations conditionnées antérieures sont en partie, puis en tout au terme de la transition supprimées. On choisira les modalités techniques, concrètes, de telle sorte que personne n'y perde, tandis que certains y gagneront, que le processus soit universel, qu'elles respectent les exigences institutionnelles, qu'elles améliorent la compétitivité de l'économie. La solution a déjà été proposée, testée et acceptée par les économistes et les banquiers. Son lancement ne dépend plus que de la volonté politique.

L'intégration assurée pour chaque être humain, dès la naissance. La différenciation en sortira renforcée par la multiplication des échanges et des activités engendrées par la liberté de choix, par la moindre pression exercée par la nécessité de trouver n'importe quel emploi sans lequel il n'y a pas de revenu, car soutenu par ce filet dont la valeur réelle augmentera avec la croissance, le risque d'entreprendre et de valoriser les talents de son choix retrouveront force et vigueur. Alors oui le travail redeviendra une valeur. À l'objectif de plein-emploi nous lui substitueront l'objectif de pleine activité. Le salariat évoluera vers le «Participat».

Reste la sécurité. La sécurité sociale sera maintenue. À la sécurité de l'emploi et des revenus qui lui sont aujourd'hui liés, on aura coupé le lien strict exclusif emploi-revenu. Avec le revenu d'existence on aura fondé une sécurité inconditionnelle de revenu. Les revenus d'activité qui s'y ajouteront ne seront évidemment pas garantis dans leur continuité. Inévitablement inscrit dans le fonctionnement efficace du capital humain, c'est l'intermittence qui prévaudra, alternance d'intenses activités productives, alternées de périodes d'amélioration du capital humain personnel, c'est-à-dire de formation, mobilité dans les tâches et les activités, pour beaucoup immatériels, informationnelles et

relationnelles... L'accompagnement personnalisé tout au long de la vie active, au-delà de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, sera l'exigence collective de la sécurité de la personne.

La sortie de crise pourrait devenir la source d'une espérance nouvelle. Le grand emprunt destiné à préparer l'avenir est une bonne décision. L'investissement

sociétal que représenterait l'instauration du revenu d'existence pourrait être d'un rendement considérable, démultipliant les autres investissements choisis orientés vers la recherche et les innovations.

Ajoutons pour conclure que ce nouveau modèle social serait exemplaire pour l'Europe et le Monde en attente d'une nouvelle espérance.

Yoland Bresson

Le revenu de base dans le monde

Dans sa publication en langue anglaise de décembre 2009 le BIEN fait état de discussions, de projets, d'expériences pilotes et de réalisations portant sur la distribution d'un revenu de base dans certains pays. Nous sommes heureux d'en faire bénéficier nos lecteurs.

Au Brésil: une petite ville légifère sur le revenu de base

Le 12 novembre 2009, le président honoraire du BIEN et sénateur Brésilien, Eduardo Matarazzo Suplicy, a participé à une cérémonie à la mairie de Santo Antonio do Pinhal (Brésil), où le maire, José Augusto Guarnieri Pereira, 31 ans, du Parti des Travailleurs, a mis en oeuvre pour la première fois au Brésil (où il y a 5 564 communes), un revenu de base et un Fonds municipal pour le financer. Selon un règlement municipal on arrivera par étapes successives à ce qu'elle profite aux 7 036 habitants de la commune.

Santo Antonio do Pinhal est une municipalité dans l'État de São Paulo. Elle abrite de petites et moyennes entreprises agricoles, 53 auberges avec 1 200 lits, 32 restaurants, de nombreux artisans. La moitié de la population vit en aire urbaine, l'autre moitié en zone rurale. Les neuf membres du Conseil municipal ont voté «oui» en faveur de la loi, le 29 octobre 2009, avec la participation de tous les représentants de la population.

L'article 1 de la loi stipule que la municipalité vise à harmoniser un développement social et économique durable, dans le respect de principes de justice et la pratique de la solidarité entre tous ses habitants, par le versement d'un revenu de base citoyen qui permettra d'élever le niveau de vie et de dignité de tous ses habitants. Ce revenu de base est une prestation monétaire donnée à tous les résidents inscrits dans la municipalité depuis au moins 5 ans, indépendamment de leur situation sociale et le leur statut économique. Comme indiqué au § 2 de l'article 1^{er}, la mise en oeuvre sera progressive: «en commençant par les personnes les plus nécessiteuses.

Pour plus de renseignements, consultez le site officiel de la ville:

<http://www.santoantoniopinhal.sp.gov.br/noticias.asp?materia=23>

Luxembourg

Au Luxembourg, le 29 septembre 2009 première manifestation publique sur le revenu de base. Au cours de la réunion «Couleurs de l'argent», le groupe a invité les participants intéressés par ce sujet à une discussion sur le revenu de base. Les organisateurs eux-mêmes ont été surpris par le nombre de présents; il y avait foule. En premier fut projeté le film «Kulturimpuls Grundeinkommen» de Daniel Hani et Enno Schmidt. Le vif débat qui a suivi a permis à plusieurs participants de partager leurs points de vue et opinions sur les avantages et les inconvénients du revenu de base pour l'économie petite et ouverte du Luxembourg. Probablement l'un des aspects les plus intéressants et stimulants du Luxembourg — du point de vue du revenu de base — est la composition de sa population active, dont le tiers vit dans les pays voisins. Le critère de résidence, la norme pour accorder un revenu de base peut provoquer des réactions chez les frontaliers et, en tant que telle, devrait être appliquée avec soin. Par exemple, ce revenu pourrait être versé sous forme d'une monnaie régionale. L'idéal serait que ce revenu de base soit mis en oeuvre simultanément dans les pays voisins. D'autre part, cette question transfrontalière placerait le Luxembourg à l'avant-garde de la discussion, en raison de son environnement fortement international et de sa capacité à rassembler des gens de nombreuses cultures différentes, d'autant que le groupe est déjà en contact avec les représentants d'initiatives similaires en Belgique, France, Allemagne, Italie et Suisse. Avant la soirée de débat et depuis, le groupe a réussi à conserver le contact avec les médias, par le biais d'interviews radio, d'articles de presse et d'un 15' magazine à TV minute. Le 8 janvier 2010, une réunion constitutive est prévue pour arrêter le nom définitif de l'association porteur de ce projet et fixer ses objectifs à court et à moyen terme.

De plus amples informations sont disponibles sur le site: www.grondakommes.lu

En Mongolie: Une législation en préparation sur un revenu national

USBIG rapporte que le gouvernement mongol a pris les premières mesures pour créer un revenu de base du type du dividende versé en Alaska. Ce serait le deuxième revenu de base régulier versé dans le monde et le premier au niveau national. Cette action a reçu fort peu d'attention des médias internationaux, probablement parce que la Mongolie est un petit pays isolé. Cependant, le potentiel des ressources de la Mongolie permettrait de verser un dividende important aux mongols. Bloomberg Nouvelles rapporte que le gouvernement mongol a promis de mettre en place un «Fonds souverains» à l'aide des redevances minières sur l'or et le cuivre, à même de générer des recettes fiscales conséquentes au cours des trois à cinq prochaines années. Dans un interview avec Bloomberg Nouvelles, le ministre mongol des Finances Sangajav Bayartsogt, dit que le gouvernement s'est inspiré de l'exemple de l'Alaska pour la rédaction de sa proposition. Bien que le gouvernement n'ait pas encore publié d'estimations sur le montant de ce revenu annuel celui-ci pourrait avoir un impact important sur les mongols parce que, si la Mongolie est un petit pays pauvre, elle dispose néanmoins d'un important potentiel de ressources à découvrir. Lors des élections de cette année les deux parties ont discuté de la possibilité d'aller jusqu'à distribuer annuellement 1 000 dollars US à chaque citoyen. Même si le gouvernement ne retient pas ce montant la dimension des nouvelles mines rend la chose possible.

Un dividende de 1 000 \$ peut ne pas sembler très important par rapport au dividende de l'Alaska, qui était de 1 305 \$ en 2009 et a atteint un sommet de 3 269 \$ en 2008. Mais son impact doit être examiné par rapport à la richesse du citoyen mongol. Selon Bloomberg, le revenu par habitant en Mongolie n'est que de 1,680. US \$, alors que selon le Bureau du Business and Economic Research, celui de l'Alaska est de 44 039 US \$. Ainsi le revenu moyen en Alaska est de vingt-six fois supérieur (à taux de change courants) à celui de la Mongolie. Un dividende de seulement 50 \$ par année aurait le même impact relatif sur le budget de la Mongolie que 1 300 \$ en Alaska. L'impact d'un dividende de 500 \$ ou 1 000 \$ peut être déroutant, mais il faut rester prudent à court terme car rien n'est acquis. Pour autant, même si le montant du dividende est incertain, Eugene Tang de Bloomberg soutient qu'il sera versé des dividendes car le fonds a été créé et le gouvernement en a tant parlé qu'il ne peut se permettre de revenir sur son engagement.

Pour plus d'informations, voir Bloomberg Nouvelles, en ligne sur le site:

<http://www.bloomberg.com/apps/news?pid=20601080&sid=aWm8u8kb0R5E>

et pour le journaliste de Bloomberg:

Eugene Tang <eugenetang@bloomberg.net>

En Namibie

Conclusion de l'expérience pilote sur le versement d'un revenu de base. Après deux ans de mise en œuvre réussie, le dernier paiement aura lieu en décembre 2009. Selon la Coalition à l'origine de l'expérience pilote, les résultats ont prouvé l'efficacité du versement d'un revenu de base pour combattre la pauvreté, le développement social et relancer le développement économique local. En effet, les hauts niveaux de pauvreté et la malnutrition des enfants ont diminué de façon spectaculaire, tandis qu'à l'école la fréquentation et l'utilisation de la clinique locale ont progressé. De même, les activités économiques ont augmenté de manière significative tandis que le niveau de criminalité a chuté. Sur la base des conclusions de l'expérience en Omitara la Coalition est convaincue de l'opportunité de généraliser l'expérience à toutes les régions du pays. Elle est, la Coalition affirme, à la fois bénéfique et abordable et sa mise en œuvre n'est donc qu'une question de volonté politique. Les dessins des enfants des écoles témoignent eux-mêmes de l'évolution tangible dans la vie des gens. La grande coalition a noté avec regret que, malgré les résultats impressionnants du BIG (Basic Income Grant) en Otjivero-Omitara, le Gouvernement namibien ne s'est pas encore engagée à l'introduire à l'échelle du pays. Le retard dans la mise en œuvre nationale fait mal aux pauvres en général et les résidents en Otjivero-Omitara en particulier. La grande coalition a pensé ne pas pouvoir rester inactive et laisser ramener les résidents aux niveaux déshumanisants de la pauvreté d'il y a 2 ans avant l'introduction du BIG. Ainsi, tout en exigeant l'application du BIG à l'échelle nationale, elle demande que soit versée une allocation de transition aux ménages, simple bouche-trou qui ne peut remplacer le BIG. Au cours de l'une à deux prochaines années la Coalition espère que le Gouvernement étendra le BIG à l'échelle nationale, ce qui rendra la pension de transition superflue, car le gouvernement est responsable du bien être des citoyens. D'ailleurs, le projet pilote a acquis une forte publicité mondiale et fait partie des discussions globales dans les nouvelles approches sur le développement. En fait, la Namibie a été mise sur la carte du monde parce que la population de l'Otjivero-Omitara a montré au monde ce qui peut être fait avec très peu d'argent, à partir d'une approche respectant les droits de l'homme, d'une philosophie de l'égalité et d'une théologie de la dignité. Récemment, la BBC a rapporté le projet BIG en Otjivero-Omitara dans la série des émissions «Un dollar par jour».

Pour plus d'informations: <http://www.bignam.org/>. Pour le documentaire de la BBC: http://www.bbc.co.uk/worldservice/documentaries/2009/11/091110_dollar_a_day_pt2.shtml

Nouvelle-Zélande

En Nouvelle-Zélande les démocrates pour le Crédit social approuvent un nouveau plan financier. Le parti des démocrates pour le Crédit social, un petit parti politique en Nouvelle-Zélande, a approuvé un nouveau plan de réforme financière qui comprend un dispositif de revenu de base appelé «Kiwi revenu». Au cours de leur conférence annuelle en septembre 2009, les délégués du DSC ont approuvé un plan en 7 points afin de réformer le système financier «intrinsèquement instable». Selon le communiqué de presse du DSC, on remplacerait par le crédit social la dette toxique assise sur les crédits des banques commerciales. Le crédit social serait créé dans l'intérêt public, pour servir le bien commun.

Ainsi, en Nouvelle-Zélande verrait le jour une autorité monétaire le NZMA (New Zeland Monetary Authority) la seule institution ayant le pouvoir de créer, émettre et d'annuler l'argent en Nouvelle-Zélande. «L'argent gratuit émis par NZMA serait mis à disposition du Gouvernement néo-zélandais pour financer les «Kiwis sur le revenu» (KI), sous la forme d'un dividende versé à chaque résident néo-zélandais. NZMA serait également en mesure de financer la santé et les projets d'éducation sur l'environnement, de manière à diminuer la ponction sur le revenu familial.

Pour plus d'information: <http://www.democrats.org.nz/OurNews/MediaReleases/tabid/111/selected-moduleid/545/Artic>

Nigéria

Le gouvernement fédéral envisage le versement d'un dividende pétrolier régional. USBIG rapporte que, selon plusieurs sources, le gouvernement fédéral nigérian envisage d'introduire un revenu de base local dans la région du delta du Niger. Le plan est censé distribuer 10 % des recettes pétrolières du pays à la population de cette région. Le plan est au moins en partie une réponse aux attaques des militants contre des installations pétrolières. Emmanuel Egbogah, le conseiller du président en matière de pétrole, a déclaré au Financial Times «tout citoyen dira: Je suis propriétaire d'une partie de cette affaire». Toutefois, la BBC rapporte que le plan est susceptible de recevoir l'opposition d'autres régions qui ne percevront qu'une faible part des avantages de la rente pétrolière, si 10 % de celle-ci vont aux seuls habitants de la région du delta du Niger.

Pour plus d'informations, voir: «Le Nigeria a donné 10 % de l'argent du pétrole» sur la BBC Nouvelles (19 octobre): <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8315312.stm>

«Le Nigeria Offres 'révolutionnaire'Oil Deal au Niger Delta Region» sur le Président King: <http://www.chairmanking.com/nigeria-offers-revolutionary-oil-deal-niger-delta-region>

Ukraine

Vers la création du premier réseau du BIEN dans l'Est de l'Europe? Le 16 septembre 2009 le premier colloque international portant sur le revenu de base a eu lieu à Kiev en ukrainien et en russe. Cet événement a été rendu possible par un don de l'Allemagne au sein de la communauté internationale «Semaine du revenu de base.» Le débat plus large qu'il n'était espéré avait pour but de fonder un réseau ukrainien/Europe de l'Est, partenaire régional du BIEN. Des contacts furent pris avec les universités et autres organisations intéressées au revenu de base et demandeuses d'informations. Le web-<http://bod.in.ua>, site (en anglais, allemand, Ukrainien et russe) contient les textes des discours prononcés au colloque ainsi que des informations supplémentaires sur le revenu de base — notamment les rapports de discussion de certains pays où existent déjà des filiales du BIEN — *Voir aussi des vidéos sur YouTube:* <http://www.youtube.com/user/BODinUA>. Ce sont les premières sources au sein de l'ex-Union soviétique.

États-Unis

Le fonds permanent de l'Alaska distribue cette année un revenu de base de 1 305 US \$. Ce dividende de 1 305 US \$ versé à 628 499 Alaskiens est nettement inférieur à celui de l'an dernier qui s'élevait à 3 200 US \$, mais il est encore satisfaisant en partie grâce à la reprise du marché boursier au cours des six derniers mois.

En raison des fortes variations de ce dividende les législateurs de l'Alaska se demandent si leur stratégie d'investissement est suffisamment prudente.

Pour des articles sur le fonds permanent allez à: <http://www.ktuu.com/Global/story.asp>

*Etrait de le Lettre trimestrielle du BIEN
(mise en forme Jacques Berthillier)*

Comment financer un grand emprunt sans alourdir le déficit public ni la dette des générations futures ?

Selon la pensée dominante du moment l'on ne peut voir grand par manque de moyens financiers. Cependant les solutions existent à condition de sortir des sentiers battus et d'innover.

Cette question peut sembler absurde, et n'appeler qu'une réponse évidemment négative. Il n'en est pourtant rien comme nous allons le montrer. Il suffit pour s'en convaincre de se souvenir qu'il y a dans le périmètre public des banques possédées par l'État, la Banque de France, qui est une banque centrale à part entière, même si, en raison du traité de Maastricht, elle est une succursale opérationnelle de la BCE, et est aussi une banque du secteur public français.

De ce fait, on peut soutenir, et c'est ce que nous développons plus loin, que l'achat d'un titre de dette de l'État par la banque centrale ou une banque publique équivaut à un prêt d'argent par le secteur public à lui-même. Si cet argent est créé *ex nihilo*, comme les banques en ont le pouvoir, alors le secteur public est capable de créer de l'argent pour se le prêter à lui-même.

Bien entendu, ce procédé s'apparente à l'utilisation de la planche à billets et soulève plusieurs objections, auxquelles nous répondrons aussi. Disons d'entrée que l'argument le plus fort en faveur de son usage est simplement que toutes les grandes banques centrales le pratiquent, et même à grande échelle depuis le début de la crise actuelle. Seule exception : la BCE et ses succursales. Mais passons maintenant à quelques explications.

Que se passe-t-il lorsque la Banque Centrale achète un titre de dette de l'État ?

Lorsque l'État emprunte, il émet un titre de dette, habituellement une obligation, portant intérêt, qu'il remet au prêteur. Supposons que, quel que soit ce prêteur, la Banque Centrale lui rachète l'obligation qu'il a reçue. Dans sa comptabilité, elle inscrit ce titre à son actif, et à son passif, elle crédite le compte-courant de l'organisme bancaire de l'agent vendeur du titre. Comme tout organisme bancaire, la Banque Centrale, en agissant ainsi, « monétise » l'actif et génère donc la monnaie nécessaire à son paiement. Ce mécanisme n'est que le mécanisme habituel de génération de la monnaie scripturale par le crédit bancaire.

Considérons alors cet état final. La Banque Centrale, c'est-à-dire un organisme bancaire public, se trouve créancier de l'État. Tant qu'elle garde cette obligation à son actif, elle en touche les intérêts, qui accroissent son

résultat courant. Par conséquent, le déficit public est diminué d'autant, ce qui compense la même dépense d'intérêt par l'État. Ce qui sort d'une poche rentre par une autre. Le problème principal que pose la dette publique, à savoir la croissance des charges d'intérêt qu'elle génère, est résolu.

Considérons maintenant le remboursement de la dette. La Banque centrale peut garder cette obligation jusqu'à son terme et s'engager, lorsque le terme échoit, à racheter *illico* un autre titre de même montant. Elle peut également acheter chaque année plus de titres qu'elle n'en rembourse. L'excédent correspond à la génération monétaire nette de l'année par le secteur public à son propre bénéfice.

Ce mécanisme de rachat de la dette de l'État n'a rien de théorique. Il est pratiqué de tout temps par la plupart des banques centrales, et particulièrement par la FED. Celle-ci augmente chaque année son actif de dizaines de milliards de dollars de titres d'État en année normale, et de plusieurs centaines de milliards depuis le début de la crise. Certes, la situation des États-Unis est particulière, puisqu'ils créent tous les dollars qui se répandent à travers le monde par le déficit commercial et du fait du rôle international de leur monnaie. Mais d'autres banques centrales (notamment les banques centrales anglaise et japonaise) ont également monétisé des sommes très importantes, particulièrement depuis le début de la crise.

Notons que si ces obligations étaient à durée infinie, c'est-à-dire si elles étaient non remboursables, le résultat serait exactement le même. On se rapprocherait ainsi des avances non remboursables que la Banque de France faisait au Trésor jusqu'en 1973.

Enfin, observons que la BCE est la seule banque centrale qui n'achète pas au secteur public de titres d'État. Le traité de Maastricht le lui interdit. Mais elle sait faire des exceptions. En décembre 2008 la BundesBank a acheté (au moins temporairement) pour 1,3 milliard d'Euros d'emprunts du gouvernement allemand qui ne trouvaient pas preneur.

Que se passe-t-il lorsqu'une banque publique achète un titre de dette à l'État ?

Dans ce cas de figure, les conséquences sont exactement les mêmes que dans le cas précédent, à une différence près. La banque centrale ne peut faire faillite et n'est donc astreinte à aucun règlement prudentiel ni à aucun mécanisme régulateur supérieur. Ce qui n'est pas le cas de la banque secondaire, même publique, qui doit respecter des ratios et dépend de la banque centrale. Traitons ces deux problèmes séparément.

1) La banque doit respecter certains ratios prudentiels, notamment entre ses actifs et son capital. La réglementation prudentielle est en pleine évolution et on ne sait pas encore si les actifs pris en considération seront pondérés par leur niveau de risque ou pas. Les obligations d'État étant des actifs parfaitement sûrs, en cas de pondération le ratio prudentiel ne posera pas de problème. Par contre, si le risque n'est pas pris en compte, il faudra renforcer le capital de la banque publique avec une partie de l'argent généré. Par exemple si le ratio prudentiel était de 10 %, l'État devrait emprunter et faire racheter par la banque 100, puis consacrer 10 à renforcer le capital de la banque, et 90 à d'autres usages.

2) La banque dépend de la banque centrale pour ses mouvements avec les autres banques. Lorsqu'elle achètera les obligations à l'État, elle devra créditer le compte du Trésor à la banque centrale du montant correspondant. Ne possédant pas cette monnaie centrale, elle devra se refinancer auprès de la Banque Centrale en lui vendant les obligations ou en les mettant en pension auprès d'elle. Ce mécanisme de refinancement est de pratique quotidienne dans les mouvements financiers entre banques. Ceci est évidemment autorisé par le traité de Maastricht, qui précise même que dans le cadre du refinancement « normal », la BCE peut accepter des titres d'État. Les obligations se retrouvent donc à l'actif de la Banque Centrale comme dans le cas précédent.

On se rend compte que dans tous les cas on a besoin de la Banque Centrale. Il est hautement probable que dans notre cas elle s'apercevrait que le mécanisme du refinancement est utilisé pour contourner l'interdiction faite à la BCE de financer directement les États, et prendrait donc des mesures pour l'empêcher.

Quel mécanisme en France pour financer la relance ?

Compte tenu des considérations précédentes, nous proposons la création d'une agence équivalente à celle créée pour gérer le plan Marshall, après la deuxième guerre mondiale, et qui a servi à la reconstruction européenne. Appelons là Agence de Financement de

la Relance ou AFR. Si l'AFR doit disposer par exemple de 100 milliards d'Euros, les solutions sont dans l'ordre des préférences.

1) Le plus simple est que la banque centrale (en fait la BCE) finance directement cette agence en lui ouvrant une ligne de crédit équivalente. Mais la BCE ne pourra vraisemblablement adopter cette solution, car pourquoi ouvrirait-elle une telle ligne pour une agence française et non pour un autre pays ?

2) La solution de rang immédiatement inférieur est que l'État français emprunte les 100 milliards et les confie à l'AFR, la Banque de France rachetant toutes les obligations correspondantes, ou que l'AFR émette elle-même ces titres d'emprunt, que la BCE rachèterait de la même manière. Cette solution fait sans doute un peu plus partie des choses possibles, surtout en temps de crise et après le précédent de la Bundesbank évoqué plus haut. Mais elle reste contraire à la lettre du traité de Maastricht. De plus, il serait nécessaire qu'elle bénéficie d'un support par un nombre de pays suffisants, ce qui ne paraît pas facile à obtenir.

3) La solution la moins irréaliste consisterait donc plutôt à faire racheter les obligations (de l'État ou de l'AFR) par la Caisse des Dépôts, qui se refinancerait éventuellement auprès de la Banque de France, selon les modalités expliquées plus haut. Le traité de Maastricht ne serait là pas violé.

Quels sont les objections et les risques ?

D'abord, le procédé contrevient en fait si ce n'est en droit à l'esprit du traité de Maastricht. Il est donc probable que la Banque de France et la BCE fassent tout pour empêcher cette opération. Il faudra alors une forte volonté politique pour leur faire accepter une opération qui pourtant n'a pour but que de contourner leur opposition à un procédé que les autres banques centrales pratiquent couramment.

Ensuite, chaque fois qu'on invoque une création monétaire à laquelle l'État est mêlé, le risque inflationniste est mis en avant. Une inflation se produirait automatiquement, qui obligerait les banques centrales à relever les taux d'intérêt et à tuer la croissance. Pourtant, on ne parle jamais de ce risque inflationniste lorsque le crédit facile permet aux agents économiques de créer autant de monnaie, voire plus, via les banques secondaires.

En réalité, l'inflation ne se produit que si la demande supplémentaire se porte sur une offre qui ne peut suivre cette demande. En période de crise et donc de capacités productives excédentaires, cette contrainte de l'offre ne peut se rencontrer dans l'économie « courante », mais elle peut se rencontrer dans les actifs réels et financiers. Une telle bulle est, là, tout à fait possible. Mais on dis-

pose de moyens pour la juguler. Ces moyens peuvent être réglementaires, par taxation des gains, ou monétaires, en retirant des liquidités du marché sans augmenter les taux d'intérêt. La FED montre ces temps-ci comment faire. D'un côté elle garde ses taux d'intérêt à court terme très bas (proches de zéro), de l'autre elle retire une grande quantité de liquidités en pratiquant la « prise de pension inverse » (reverse repurchase agreement) sur le marché « tripartite »¹ qui consiste à vendre des titres avec promesse de rachat. Elle prévoit de retirer ainsi 500 milliards de dollars en 2010². Notons qu'elle collecte ces liquidités auprès des investisseurs, ce qui vise directement la demande spécifiquement responsable de l'inflation d'actifs.

On peut aussi noter que l'effet inflationniste dépend fortement des agents économiques qui reçoivent les nouveaux moyens de paiement et des effets des investissements financés. Si par exemple l'emprunt finance un investissement qui élimine un goulot d'étranglement, l'effet est plutôt déflationniste qu'inflationniste.

1. Le marché tripartite est plus large que celui des intermédiaires financiers agréés, car ceux-ci détiennent le titre en garantie mais l'acheteur est sur tout marché financier.

2. Source: RGE Monitor (site de Nouriel Roubini)

Une autre objection est qu'une telle relance, en relançant la consommation, détériorerait la balance commerciale. On peut répondre qu'ici aussi tout dépend de ce que finance le plan. Cependant, il est clair que toute expansion, si le plan réussit, détériore dans un premier temps la balance commerciale. Mais on ne peut vouloir tout et son contraire. Si l'expansion conduit dans notre pays à une balance commerciale déficitaire, il faut traiter ce problème en soi, et non renoncer à l'expansion.

Enfin la dette de l'État n'est pas formellement diminuée par notre procédé. Toutefois, nous avons montré que la dette détenue dans le secteur public pouvant être rendue indolore. Il conviendrait donc de partager la dette en 2 parties, seule la dette sortie du secteur public étant réellement dommageable pour le budget de l'État et pour les générations futures.

Au total nous proposons le recours à un mécanisme simple et efficace, que seuls des dogmes obscurs empêchent d'employer, et qui serait un puissant accélérateur de sortie de crise.

Gabriel Galand et Alain Grandjean

(Alain Grandjean représentait la fondation Hulot à la commission présidée par Alain Jupé et Michel Rocard)

Identité Nationale, Identité Européenne

Le débat sur l'identité ne devrait pas rester franco-français mais ouvrir une perspective sur l'identité européenne.

Notre identité signifie aussi bien ce que nous sommes que ce que nous souhaitons être: identité objective, identité volontariste. La première contient nos succès mais aussi nos revers, nos gloires mais aussi nos remords. La seconde nous projette dans l'avenir, nous incite à tirer les leçons du passé. Le grand dessein européen n'est rien d'autre qu'une audacieuse tentative de construire un avenir meilleur pour nous et pour les générations futures. Il peut s'analyser comme la recherche d'une identité à la fois correctrice et complémentaire de l'identité nationale, d'une identité construite et pas seulement héritée.

L'identité comme héritage

Tout comme notre identité nationale, notre identité européenne comprend des lumières et des ombres. D'Athènes nous vient le logos, de Rome nous vient (le droit, de Jérusalem la transcendance. De ces trois sources nous viennent aussi l'esprit de domination et de conquête. Charlemagne fut un moment d'unité retrouvée avant le chaos féodal. Les cathédrales dessinent

l'une des cartes de l'unité européenne, tout comme plus tard, la Renaissance, l'art baroque et l'esprit des Lumières, non sans que les guerres de religion, conflits interchrétiens d'une extrême violence, n'inscrivent une page noire dans notre héritage commun. La découverte des autres continents et bientôt leur conquête est une autre aventure collective dont les excès qui les ont accompagnées, esclavage et colonialisme, nous font hésiter à nous prévaloir et nous valent aujourd'hui encore quelques ressentiments dans nos empire défunts. Après l'optimisme scientifique du XIX^e siècle, les horreurs et les crimes du premier XX^e siècle seraient le pire élément de notre héritage collectif si nous n'en avons pas tiré les leçons. La répudiation des hégémonies, l'esprit de réconciliation sont, avec la protection des droits fondamentaux, la solidarité sociale, l'abolition de la torture et de la peine de mort des acquis que nous, Européens, partageons avec d'autres, mais dont nous pouvons nous flatter d'avoir été les promoteurs. Ultime élément d'une identité commune héritée, le

chagrin d'avoir détruit par nos querelles nationalistes la position dominante qui fut longtemps la nôtre.

L'affirmation de cette nouvelle identité se heurte à deux résistances dont nous devons mesurer la vigueur pour mieux les combattre : la résistance compréhensible mais vaine des souverainetés nationales, la déception de celles et ceux qui attendaient plus de l'Union que ce qu'elle pouvait, dans son état d'inachèvement, leur apporter et qui ont vu en elle une menace plutôt qu'une protection.

L'identité comme projet

Une conception de l'identité nationale se limitant au culte de l'héritage, fut-il critique, serait bien incomplète. Toute communauté humaine vivante doit se projeter dans l'avenir. Hier, l'avenir, pour les nations européennes, était le progrès auquel elles accordaient une confiance excessive, mais aussi la conquête territoriale ou coloniale, la préparation de victoires rêvées. Après la catastrophe des deux derniers conflits mondiaux nés en Europe, la honte de la shoah, l'effondrement des idéologies totalitaires, seul projet possible, le seul grand dessein est celui de la création sur ce continent, berceau du nationalisme, de la première expérience de mise en commun des souverainetés. Pour avoir trop longtemps limité l'entreprise à l'économie, pour n'en avoir pas suffisamment mis en exergue la dimension éthique et culturelle, pour n'y avoir pas associé la masse des citoyens, en particulier les jeunes et le monde de l'enseignement, la tentative d'inscrire le projet européen dans un texte constitutionnel fondateur a échoué. Le retrait des symboles du texte du traité de Lisbonne est lui-même symbolique de cet échec. On ne fera pas de progrès vers l'Europe politique sans la construction volontariste d'une identité européenne qui n'est encore qu'une virtualité. Cela passe par la reconnaissance de la révolution que représente le règlement des conflits entre nations par le droit et les juges, la création d'une institution vouée à la promotion de l'intérêt collectif, l'élection d'un Parlement commun partageant désormais le pouvoir législatif avec les représentants des

États, enfin la création *ex nihilo* d'une monnaie unique qui vient de faire la preuve de sa solidité et de son rôle protecteur. Mais, si admirables soient ces accomplissements, le discours sur l'identité européenne ne sera crédible qu'à partir du moment où l'Union démontrera sa capacité à répondre aux aspirations fondamentales des peuples qu'elle réunit. Elle leur a apporté la paix et un niveau de sécurité économique, sociale et monétaire sans égal. Cela ne suffit pas. Il y faut ajouter une double action collective beaucoup plus visible et déterminée qu'elle ne l'est aujourd'hui pour une sortie de crise fondée sur l'innovation, la formation et l'emploi, contre le terrorisme et toutes les formes de criminalité internationale.

La reconnaissance des identités multiples, élément d'une politique de civilisation.

Avant de proposer aux Français un débat sur leur identité nationale, le président de la République leur avait annoncé une politique de civilisation. Un lien entre ces deux concepts devrait s'imposer. Toute politique de civilisation passe nécessairement par le rejet d'une conception fermée, agressive, exclusive de l'identité nationale. Dénoncer les crimes commis au nom des nations n'est pas manquer de patriotisme, bien au contraire. Sans aller aussi loin que Montesquieu affirmant la primauté de l'intérêt collectif de l'humanité sur celui de son pays, de l'intérêt de son pays sur celui de sa province ou de sa cité, le moment est venu d'apprendre les pluralités d'identité et d'appartenance, d'en faire la base de toute formation civique adaptée au monde d'aujourd'hui. Ce n'est pas par hasard que le même Edgar Morin nous a engagés à « penser l'Europe » et nous a proposé « une politique de civilisation ».

Robert Toulemon

Vie de l'association

Assemblée générale annuelle de l'Aire
le mardi 9 mars 6010,

Maison des Sciences de l'homme, 54 boulevard Raspail, 75006 Paris,
attention salle n° 015, 2e sous sol à 17 heures

Prochaines réunions 2010

Maison des Sciences de l'homme, 54 boulevard Raspail, 75006 Paris,
attention salle n° 015, 2^e sous sol à 17 heures

le mardi 16 février* (*annulée*)

le mardi 9 mars,

le mercredi 14 avril,

* sous réserve de confirmation

le mercredi 19 mai,

le mercredi 9 juin

Ces réunions sont ouvertes à tous. Venez nombreux.

Cotisations 2010

• Cotisation de base ¹ :	60 €
• Cotisation réduite ¹ : (<i>chômeurs et étudiants</i>)	15 €
• Abonnement lettre de liaison	30 €

1. Donne droit à la lettre de liaison et à une déduction fiscale.

Courriel: contact.aire@wanadoo.fr

Site: www.revenudexistence.org